



**prete**  
NYUNGANIRA



LA BANQUE MONDIALE

## Financement du Projet : N° IDA- E-2650-BI

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UNE ONG CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES ET DES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE RÉPONSE AUX VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG), LES EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS (EAS) ET LE HARCELEMENT SEXUEL (HS) DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET POUR L'EMPLOI ET LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE « PRETE ».**

Projet : **P177688**  
Type de contrat : **Consultant**  
Date : -  
Lieu : **Burundi**



## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Burundi avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, a initié un projet pour l'Emploi et la Transformation Economique pour soutenir le Plan National de Développement (PND) et mettre en œuvre certaines des recommandations issues du Diagnostic du secteur privé (CPSD) conduit avec l'appui de la Banque mondiale et la Société Financière Internationale.

La transformation de l'économie burundaise, pour une croissance robuste et la création d'emplois requiert : (i) *L'amélioration du climat des affaires ainsi que l'accès au financement, surtout pour les petites et moyennes entreprises (PMEs) ; (ii) La réduction de la fragmentation des marchés intérieurs et des chaînes de valeur ; (iii) L'adoption et l'utilisation des technologies modernes, et l'accès au financement.*

Le Projet pour l'Emplois et la Transformation économique « PRETE » s'inscrit dans une optique d'alignement avec les priorités du Gouvernement telles que formulées dans le PND et le PNCP-SS-PCE 2021 et la Vision Burundi Pays Émergent en 2040 et Pays Développé en 2060.

L'objectif de développement du projet initié sera d'améliorer l'accès au financement et l'accès au marché des MPME, en particulier celles appartenant aux femmes et aux réfugiés, afin d'accroître la création d'emplois par les MPME. Les principaux bénéficiaires du projet seront les entrepreneurs locaux, les MPME, les investisseurs privés, et les agences d'exécution par le renforcement de leurs capacités de mise en œuvre.

Le Burundi ainsi que ses partenaires techniques reconnaissent que la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

Toutefois, la Note de Bonnes Pratiques instaurée par la Banque Mondiale pour Lutter Contre les Violences Sexistes dans le Cadre du Financement des Projets d'Investissement Comportant de Grands Travaux de Génie Civil Note de Bonnes Pratiques VBG), reconnaît que des opérations comportant des grands travaux de génie civil peuvent aggraver le risque de VBG, notamment les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS), exercés de différentes manières par un éventail d'auteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée de plusieurs manières.

La Note s'appuie sur l'expérience de la Banque mondiale et sur les bonnes pratiques en usage dans ce secteur au niveau international, y compris celles d'autres partenaires de développement.

Cette Note de bonnes pratiques renseigne les équipes de projet sur les bonnes pratiques permettant de gérer ces risques et impacts dans le contexte du Cadre environnemental et social, notamment les Normes environnementales et sociales ci-après, ainsi que les politiques opérationnelles environnementales et sociales antérieures au Cadre.




- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

Dans le cadre de minimiser et /ou atténuer les impacts qui ont été identifiés comme étant probable lors de l'exécution du projet, il a été mis en place des instruments de sauvegardes environnementales et sociales contenant et des plans d'actions y relatifs. Ces instruments sont : CGES, PEES, PMPP/MGP, CPR, CPPA, PGMO, plan d'action EAS/HS.

Une unité de gestion de projet (UGP) a été créée et est opérationnelle, elle aura la responsabilité générale de soutenir la mise en œuvre du projet.

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour servir au recrutement d'une ONG spécialisée dans la gestion des plaintes et la prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre, les Exploitations et Abus Sexuels et aux Harcèlements Sexuels, qui sera chargée d'appuyer le Projet (PRETE) dans la mise en œuvre du MGP sensible aux VBG/EAS/HS et la prévention, l'orientation des survivant(e)s vers les services de prise en charge médical, psychosocial et juridique.

## II. COMPOSANTES DU PROJET

Pour atteindre les objectifs, le Projet (PRETE) opérera à travers les composantes et sous composantes suivantes :

1. **Accès des MPME aux marchés et développement des chaînes de valeur** : Cette composante rendra opérationnelles les chaînes de valeur cibles en mettant l'accent sur : (i) le développement et la montée en gamme des MPME, (ii) les liens entre les MPME et les marchés nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que (iii) l'intégration des MPME dans les chaînes de valeur et les transferts de technologies. Les activités seront structurées autour de trois sous-composantes comme suit :

- 1.1. Améliorer l'accès des MPME aux infrastructures productives durables,
- 1.2. Améliorer les capacités des MPME et l'adoption des technologies,
- 1.3. Programmes de développement et de liaison avec les fournisseurs,

2. **Inclusion financière et accès durable au financement pour les MPME** : Les activités de cette composante s'articuleront autour des trois sous-composantes suivantes :

- 2.1. Renforcer l'infrastructure de crédit,
- 2.2. Améliorer l'accès des MPME au crédit,
- 2.3. Soutenir l'adoption de services financiers numériques

3. **Environnement des affaires favorable et durable et soutien au climat d'investissement.**

Cette composante inclura systématiquement les questions transversales prises en compte par le projet (changement climatique, inclusion numérique, genre et réfugiés). Les activités seront structurées autour de deux sous-composantes

- 3.1. Réformes pour un environnement des **affaires** plus favorable,
- 3.2. Renforcement institutionnel pour soutenir le développement de MPME résilientes au changement climatique et l'investissement privé.




#### 4. *Gestion du projet.*

Cette composante financera les activités liées à la gestion du projet, à la coordination, à la communication et au suivi et évaluation, ainsi qu'une éventuelle extension des activités à d'autres secteurs.

#### 5. *Composante d'intervention d'urgence en cas de catastrophe.*

Soutenir la capacité du Burundi à répondre à une future situation d'urgence éligible.

### III. OBJECTIFS DE LA MISSION DE L'ONG

L'objectif général de cette mission consiste à appuyer le Projet PRETE dans la mise en œuvre du MGP sensible aux VBG/EAS/HS et des activités de prévention et réponse aux VBG/EAS/HS.

#### Les objectifs spécifiques de la mission de l'ONG sont :

1. Cartographier les services de prise en charge des survivant(e)s VBG de la zone d'intervention du projet et établir un circuit de référencement ;
2. Identifier de façon régulière et à travers des consultations et approches participatives, les risques de VBG dans la zone d'intervention du projet, les risques EAS/HS susceptibles d'être exacerbés par la mise en œuvre du projet, et de proposer des mesures de prévention et d'atténuation efficaces et éthiques ;
3. Assurer la conception et la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et prévention de risques identifiés aussi bien au niveau des communautés concernées qu'auprès des travailleurs embauchés par le projet. Ces campagnes devront comprendre, entre autres; (i) la sensibilisation et la formation régulière des travailleurs et des communautés touchées par le projet, sur les risques VBG/EAS/HS liés au projet, leurs causes et conséquences, (ii) les services de réponse disponibles pour les survivants(e)s, (iii) le code de bonne conduite du projet et les sanctions prévues en cas de violation et (iv) le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), les façons de le saisir et ses objectifs, etc. ;
4. Assurer l'accès des survivant(e)s aux soins holistiques, y compris au moins la prise en charge psychosociale, médicale et juridique/judiciaire, par le biais d'un protocole de réponses axé sur la/le survivant(e). Pour cela, l'ONG établira un système de référencement et contre référencement des survivant(e)s vers les structures d'offre de services préalablement identifiés pour un meilleur suivi des cas ;
5. Définir les critères de sélection et faciliter la mise en place des comités locaux de gestion des plaintes, y compris celles liées aux VBG/EAS/HS, en collaboration avec les spécialistes de sauvegarde sociale (Spécialiste sociale et la Spécialiste Genre/VBG/EAS/HS) du projet ;
6. Guider et orienter les comités locaux (chaque comité incluant un Point Focal VBG/EAS/HS) dans la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) en particulier dans les étapes de réception, enregistrement, tri et traitement, investigation/enquête si besoin il y a, en retour aux plaignants, en rapportage et archivage, en suivi-évaluation de l'application des mesures/décisions prises pendant la résolution des plaintes liées aux activités du projet et ce, conformément au manuel du MGP développé et mis en place avec une attention particulière aux VBG/EAS/HS
7. Appuyer le projet « PRETE » dans le suivi et l'évaluation des activités de façon éthique.



#### IV. MANDAT ET TÂCHES DE L'ONG

Les activités de mise en œuvre du MGP sensible aux VBG/EAS/HS du projet PRETE devront prendre en compte et contribuer à la mise en œuvre des principes suivants :

- **Axer son action sur les survivant(e)s** : Privilégier une approche de prévention, d'atténuation et de lutte contre les VBG, à travers un prisme axé sur les survivant(e)s et le respect des principes directeurs qui gouvernent tout travail avec les survivant(e)s (la confidentialité et sécurité les concernant, en les reconnaissant comme principaux décideurs pour leurs propres soins et en les traitant avec considération, dignité et respect pour leurs besoins et souhaits).
- **Mettre l'accent sur la prévention** : Adopter des approches fondées sur les risques qui visent à identifier les principaux risques de VBG/EAS/HS liés au projet et à contribuer à la mise en place des mesures pour les prévenir ou les réduire au maximum.
- **Assurer l'appui aux survivant(e)s** : Cartographier les services de prise en charge médicale, psychosociale, économique et juridique existants dans les zones de mise en œuvre du projet, tout en évaluant la qualité des services qu'ils offrent, afin de mettre en place un protocole de référencement et/ou prise en charge des survivant(e)s choisissant d'approcher ces services. Le paquet minimum de ces services devra inclure la prise en charge médicale, psychosociale et juridique, en conformité avec les directives nationales et les bonnes pratiques internationales, et offrir aux survivant(e)s rapportant un incident lié au projet le référencement vers le mécanisme de gestion de plaintes (MGP) du projet.
- **Engager les communautés** : Par le biais du recrutement des points focaux communautaires/Comités Locaux de Gestion des Plaintes (CLGP), mobiliser des parties prenantes au sein de la population touchée par la mise en œuvre du projet — autorités locales, femmes leaders, organisations de la société civile, défenseurs des droits des femmes et des enfants — en tant que sources de connaissance des risques au niveau local, facteurs de protection efficaces et mécanismes de soutien tout au long du cycle de projet. L'engagement communautaire avec l'identification et appui aux points focaux dans les communautés contribuera également au renforcement des capacités et à la pérennisation des efforts, assurant en même temps que les survivant(e)s aient accès aux informations et services de façon immédiate et culturellement appropriée.
- **S'appuyer sur des données factuelles** : Formuler des approches s'appuyant sur la recherche et les bonnes pratiques nationales et internationales portant sur la façon de lutter efficacement contre les VBG, l'EAS et HS.
- **Permettre un suivi et un apprentissage continu** : Faire en sorte que l'approche intègre un mécanisme de suivi et une analyse régulière afin de surveiller l'efficacité des stratégies et de renforcer les connaissances sur ce qui fonctionne pour prévenir, atténuer et répondre aux VBG, EAS et HS dans le cadre du projet.



#### IV.1. Cartographie des structures de prise en charge des survivants dans la zone d'exécution du Projet

- En se référant à la cartographie des services élaborée lors de l'évaluation des risques VBG/EAS/HS, produire une cartographie mise à jour des services de prise en charge holistique existants dans les communautés des sites du projet, y compris au moins les services médicaux, psychosociaux et juridiques. Inclure dans l'exercice de cartographie l'évaluation de la qualité et l'accessibilité des services de base avec des standards minimums nationaux afin de pouvoir mettre en place un système de référencement à utiliser par le projet.
- Développer un protocole de référencement et/ou prise en charge des survivant(e)s pour chaque communauté à disséminer auprès des communautés et de travailleurs du projet permettant la prise en charge et le référencement éthique et non discriminatoire des survivant(e)s de VBG dans les sites/zones de mise en œuvre du projet.
- S'assurer que le protocole ait à définir un paquet minimum des services, en conformité avec l'Unité Environnementale et Sociale (UES) au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), y compris au moins les services psychosociaux, médicaux et juridiques. Ce protocole se basera sur une cartographie détaillée des services déjà existants dans les sites/zones de mise en œuvre du projet, comme décrit plus haut, ainsi que sur une approche efficace, efficiente et conforme aux bonnes pratiques pour combler les éventuelles lacunes. Le protocole de réponse proposé par l'ONG veillera à assurer le respect d'une approche axée sur la/le survivant(e), mettant en priorité à tout moment le respect de la confidentialité, la sécurité et le choix de la survivant(e) et la non-discrimination. Il sera saisi pour répondre à tout rapport d'un incident de VBG/EAS/HS auprès du projet, indépendamment du processus de vérification et de l'identité de l'auteur.
- Sur la base de la cartographie communautaire, la consultation des parties prenantes locales, l'Unité Environnementale et Sociale au sein de l'Unité de Gestion du Projet et les autres acteurs de mise en œuvre du projet, identifier les activités spécifiques à entreprendre par les différentes parties prenantes du projet pour prévenir et répondre les risques de VBG et EAS/HS identifiés.



## IV.2. Formation et sensibilisation

- Élaborer et établir une stratégie de communication et sensibilisation communautaire, informer régulièrement de l'évolution de l'intervention et du calendrier de mise en œuvre du projet ciblant les populations vivantes dans les zones riveraines du projet ainsi que les groupes particulièrement vulnérables (par exemple, les filles adolescentes, les filles mères, les femmes chefs de ménage, les femmes déplacées, les garçons/filles vivant dans la rue ou sans abri, etc.).
- Collaborer avec l'administration locale ainsi que les bénéficiaires du projet.
- Mettre en place un plan de formation régulière de tous les bénéficiaires du Projet par l'ONG, incluant une formation initiale et un plan de recyclage régulier à échéance trimestriel, en collaborant avec l'Unité Environnementale et Sociale de au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ainsi que l'entreprise et la mission de contrôle.
- Élaborer et produire des messages de sensibilisation communautaire et formation des travailleurs et du matériel d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les VBG et les risques d'EAS/HS liés au projet et au contexte du pays en adaptant et en s'appuyant sur les outils existants et sur la cartographie des risques. Les matériels et outils de formation et sensibilisation devront respecter au moins les critères suivants :
  - Veiller à ce que ces matériels et outils soient axés sur les droits de l'homme, les survivant(e)s et les enfants et en conformité avec les principes directeurs en matière de VBG ;
  - Être non discriminatoire, axés sur l'égalité et les responsabilités, et sensible au genre ;
  - Adapter les messages de la prévention des VBG, aux risques spécifiquement EAS/HS liés au projet et aux stratégies de prévention mises en place par le projet, y compris les codes de bonne conduite, le mécanisme de gestion de plaintes et les services disponibles pour le/la survivant(e)s ;
  - Adopter une approche active et axée sur le changement des comportements en utilisant diverses approches éducatives et d'apprentissage pour les différentes couches ciblées ;
  - Utiliser un contenu et une présentation culturellement appropriés ;
  - Veiller à ce que le matériel soit compréhensible, en langue locale et/ou élaboré à l'aide d'outils de communication adéquats et compréhensibles par tous les membres de la communauté, y compris les personnes analphabètes ;
  - Utiliser un langage simplifié, et adapté au besoin de chaque couche pour relier les messages éducatifs.
- Connaître le Kirundi est un atout.
- Transmettre ces matériels et outils de communication à l'UGP pour revue et à la Banque mondiale pour approbation et les adapter à la suite des éventuels retours/amendements proposés ;
- Organiser un atelier de formation pour tester et adapter les outils et approches de formation et sensibilisation ;



- Préparer un outil de pré-test et de post-test pour mesurer les changements dans les connaissances, attitudes, compétences et comportements des membres des communautés et des travailleurs à la suite des sensibilisations ;
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation sur la prévention des EAS/HS-VBG et la santé et sécurité au travail au sein des communautés, en s'appuyant sur des Comités locaux de Gestion des Plaintes (CLGP) identifiés localement ;
- Assurer la formation du réseau des points focaux sur les approches de sensibilisation des communautés et à la réponse et référencement des survivantes des VBG, ainsi qu'à des thèmes spécifiques répondants aux risques de VBG/EAS/HS liés au projet identifié au sein des communautés. Cette masse critique des points focaux de la communauté aura ainsi les outils pour assurer que les survivant(e)s aient un réseau des personnes sûres dans les communautés vers qui pouvoir s'adresser en cas de violences et être orientées vers les services appropriés en temps opportun ;
- Après une période de formation, appuyer les points focaux à mettre en place une campagne de mobilisation de la communauté ciblant les leaders d'opinion, les organisations communautaires et les hommes et femmes influents qui jouent un rôle clé en entretenant l'acceptation de certaines attitudes vis-à-vis des VBG, les groupes les plus vulnérables aux risques de VBG et EAS et la communauté dans son ensemble. Ces campagnes veilleront à inclure des messages sur les risques de VBG/EAS liés au projet ainsi que les mesures d'atténuation, prévention et réponse mises en place. Notamment, les points focaux contribueront à informer les différentes couches de la population sur les codes de conduite du projet, les sanctions y résultant, le mécanisme de gestion des plaintes et les services disponibles pour le survivant(e)s, les façons de les saisir, le processus de gestion des plaintes, etc.

### IV.3. Appui aux survivant(e)s

- S'assurer que le projet mette à disposition des espaces confidentiels (Espaces sûrs) accessibles aux femmes et filles où les survivant(e)s peuvent signaler les incidents de VBG/EAS/HS, y compris ces présumés liés au projet, à un personnel formé sans craindre pour leur sécurité et confidentialité ;
- Fournir une prise en charge psychosociale initiale et un soutien intégré aux survivant(e)s de VBG souhaitant une orientation vers d'autres services ;
- Veiller à ce que les survivants aient accès aux services médicaux, psychosociaux et juridiques nécessaires grâce au protocole de réponse et référencement établi dans le cadre du projet et selon les besoins et choix de chaque individu ;
- Assurer que l'assistance médicale reste la priorité pour les cas impliquant le viol et autres blessures physiques. Dans le cas d'un viol, l'aide doit être dispensée conformément aux Guide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et au protocole national en vigueur. Idéalement, cette aide doit être fournie dans les 72 heures. L'aide devra inclure au moins une contraception d'urgence et une prophylaxie post-exposition (Kit PEP) pour prévenir la transmission du VIH vers une personne séronégative qui pourrait avoir été infectée lors d'un incident de viol ;
- Assurer l'assistance économique selon le besoin des survivant(e)s et la possibilité prévue par le projet ;
- Faciliter l'accès aux services sûrs et confidentiels pour les survivant(e)s (y compris le transport, le paiement des frais de documentation et l'hébergement pour faciliter





l'accès aux services minimaux, le cas échéant), et s'assurer que la prise en charge soit fournie directement par les prestataires de services ;

- Garantir la prestation des services psychosociaux, médicaux et juridiques, si ces services n'existent pas dans la zone d'exécution du projet.

#### IV.4. Appui au mécanisme de gestion de plaintes du projet

- Appuyer le projet dans la mise en place des CLGP et leur fonctionnement en collaboration avec l'administration locale et les spécialistes du projet ;
- Coordonner, à travers le système de référencement établi dans les zones de projet, le référencement des survivant(e)s vers le MGP confidentiel (sous-commission VBG) mis en place pour répondre aux incidents de VBG ;
- Appuyer le projet dans tout le processus de gestion des plaintes (la saisie, la documentation et le traitement des plaintes, le retour aux plaignants etc. en conformité avec la structure du MGP-EAS/HS/VBG développée par le projet tout en diversifiant les voies potentielles de dépôt des plaintes, en assurant que les cas VBG/EAS/HS sont rapportés dans le respect des principes de confidentialité ;
- Veiller à ce que toute collecte de données sur les VBG, EAS et HS, y compris les formulaires d'admission et de référencement et ceux relatifs au MGP, soit effectuée de manière confidentielle et éthique et que les fiches soient gardées dans des endroits sûrs et confidentiels, en conformité avec les bonnes pratiques internationales<sup>1</sup>
- Un numéro vert est prévu pour la collecte des plaintes.

#### IV.5. Suivi et évaluation des activités

- Développer et tester les indicateurs spécifiques pour assurer un suivi et une évaluation efficaces de toutes les interventions de prévention, atténuation des risques, et réponse aux VBG/EAS/HS, tels que les indicateurs suggérés dans le tableau ci-dessous (voir Annexe) ;
- Mettre en place un système éthique de récolte des données sur les cas de VBG/EAS/HS appuyé à travers le projet (conformément à ce qui est déjà en vigueur dans le pays ;
- Soumettre de façon agrégée, et en veillant à la sécurité et la protection des données confidentielles des rapports mensuels sur les plaintes liées au projet et enregistrées ainsi que l'appui fourni aux survivant(e)s ayant rapporté des incidents liés au projet ;
- Rapporter, dès la réception, toute plaintes incidents/accidents (72heures) et spécifiquement les incidents de VBG/EAS/HS (24heures) présumée liée au projet et enregistrée selon le protocole de partage d'information préétabli par le projet et en conformité avec les recommandations de la Note de Bonne Pratiques EAS/HS et les considérations éthiques dans la documentation et le rapportage des informations sur les incidents d'EAS/HS ;
- Soumettre des rapports mensuels d'analyse de la situation et au moins un rapport final de projet, qui seront partagés avec l'Unité Environnementale et Sociale au sein de l'UGP et la Banque mondiale. Les rapports mensuels devront inclure des données quantitatives et qualitatives, des indicateurs de suivi, des progrès vers les

<sup>1</sup> Celles-ci incluent les Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence de 2007 ainsi que les bonnes pratiques du GBVIMS <http://www.gbvims.com/wp/wp-content/uploads/BestPractices2.pdf>.



résultats attendus et les éventuelles adaptations nécessaires. Le rapport final résumera les activités de lutte contre les VBG/EAS/HS mises en œuvre dans le cadre du projet et les leçons apprises au cours du projet, y compris des recommandations et des points d'action pour la poursuite des mesures de prévention d'EAS/HS à long terme ;

- Récolter de façon trimestrielle et à travers des méthodes participatives des informations sur les plaintes en générale et spécifiquement les risques d'EAS/HS liés au projet et proposer des mesures d'atténuation de ces risques à l'Unité Environnemental et Social au sein de l'UGP pour la mise en œuvre par les différentes parties prenantes du projet.



## IV.6. Livrables

Les livrables attendus de l'ONG prestataire sont décrits ci-après :

Livrables	Contenus	Période, format et fréquence	Délai d'exécution et d'approbation par l'UGP
<b>Phase de mise en œuvre :</b>			
Cartographie des services de prise en charge holistique existants dans les communautés de mise en œuvre du projet	Ce document décrira un état de lieu sur (i) l'existence des structures de prise en charge des survivants dans la zone du projet, (ii) un aperçu global sur la qualité et l'accessibilité des services de base avec des standards minimums nationaux et internationaux.	Au démarrage des activités ; avec des mises à jour au rythme trimestriel.	1 <sup>er</sup> trimestre de mise en œuvre des activités
Cartographie/identifier des Comités Locaux de gestion des plaintes/ points focaux (CLGP)	Ce document donnera des informations sur le profil, le nombre et les taches des membres des CLGP ainsi que la localisation géographique	Au démarrage des activités, aussitôt après l'identification des sites d'intervention du projet	1 <sup>er</sup> trimestre de mise en œuvre des activités
Mettre en place un protocole de référencement à utiliser par le projet dans sa zone de mise en œuvre	Ce document donnera des informations sur les structures identifiées et offrant des services de qualité et accessibles auprès desquelles les survivant. (e)s seront référées pour une prise en charge dans le respect des principes directeur.	Au démarrage des activités.	1 <sup>er</sup> trimestre de mise en œuvre des activités
Cartographie communautaire des « points chauds » de risques de VBG et EAS et des groupes les plus vulnérables.	Ce document fournira des informations sur les points chauds des risques VBG et EAS dans le site de la mise en œuvre du projet	Au démarrage des activités et régulièrement chaque trimestre	1 <sup>er</sup> trimestre de mise en œuvre des activités
Stratégie de communication et sensibilisation communautaire	Ce document contiendra un descriptif de la manière dont la stratégie de communication et sensibilisation sera mise en œuvre.	Au démarrage des activités	1 <sup>er</sup> trimestre de mise en œuvre des activités
Plan de formation régulière de tous les bénéficiaires par l'ONG.	Il s'agit d'un document décrivant la fréquence de la formation incluant une formation initiale et un plan de recyclage régulier.	Au démarrage des activités	1 <sup>er</sup> trimestre de mise en œuvre des activités

Messages de sensibilisation communautaire et formation des parties prenantes ainsi que le matériel d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les VBG et les risques d'EAS/HS liés au projet	Il s'agit des messages en s'appuyant sur les outils existants dont la Politique Nationale Genre, la Loi spécifique sur les VBG, les Bonnes pratiques de la BM ..... et sur la cartographie des risques à produire	Au démarrage des activités	1 <sup>er</sup> trimestre de mise en œuvre des activités
Outil de pré-test et de post-test	Il s'agit d'un outil qui aidera à mesurer les changements dans les connaissances, attitudes, compétences et comportements des membres des communautés et des travailleurs de l'ONG à la suite des sensibilisations	Au démarrage des activités	1 <sup>er</sup> trimestre de mise en œuvre des activités
Rapport de la formation du réseau des points focaux (CLGP)	Ce rapport donnera un descriptif sur le déroulement de la formation des points focaux sur les approches de sensibilisation des communautés, à la réponse et référencement des survivantes des VBG, ainsi qu'à des thèmes spécifiques répondants aux risques de VBG et autres incidents liés au projet, identifiés au sein des communautés.	Au démarrage des activités	1 <sup>er</sup> trimestre de mise en œuvre des activités
Rapports mensuels sur les plaintes liées au projet enregistrées.	Ces rapports fourniront des informations sur le nombre et nature des plaintes présumés liées au projet ainsi que sur l'appui fourni aux plaignants et survivant(e)s VBG ayant rapporté des incidents liés au projet	À la fin de chaque mois, sous format électronique dans les 7 jours suivant la fin du mois	7 jours
Rapports d'avancement trimestriels des activités	Ce sont des rapports techniques d'activités trimestriels, Rapports trimestriels de gestion financière,	À la fin de chaque trimestre, sous format papier (3 exemplaires) et en numérique— dans les 15 jours suivant la fin du trimestre	15 jours
Rapports spécifiques ou circonstanciels d'activités	Il s'agit des rapports d'activités spécifiques tel que précisé sur la liste des indicateurs de suivi et évaluation des interventions.	A la fin de chaque activité spécifique concernée par mail, 3 jours après la fin de l'activité.	15 jours



Rapports sur les accidents et incidents sévères incluant les incidents VBG/ EAS/HS	Il s'agit des rapports spécifiques sur les accidents et incidents sévères incluant les incidents VBG/EAS/HS	A notifier à l'UGP dans l'immédiat de la survenue de l'incident ou de l'accident sévère incluant les incidents VBG/HS/EAS .	72h pour les incidents et accidents sévères  24h pour les incidents liés aux VBG/EAS/HS
<b>Phase de clôture :</b>			
Rapport final	Le rapport final résumera toutes les activités de mises en œuvre du MGP-EAS/HS/VBG dans le cadre du projet et les leçons apprises au cours du projet, y compris des recommandations et des points d'action pour la poursuite des mesures de prévention d'EAS/HS à long terme. Il comportera également des informations consolidées de gestion financière, comprenant en particulier les procédures de gestion et du suivi des fonds, de sélection et de suivi des projets.	À la fin des prestations.  Dans les 30 jours suivant la fin des prestations	30 Jours

## V. PROFIL, DUREE ET MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS DE L'ONG

**L'intervention de l'ONG est étendue sur toute la durée du projet à dater de la signature du contrat.** Les activités de sensibilisation se poursuivront régulièrement pendant tout le cycle du projet. Cette intervention s'effectuera sous la supervision de l'équipe des sauvegardes E&S/Genre et VBG au sein de l'UGP et en collaboration avec la coordination du Projet de la Banque Mondiale.

### V.1. Profile de l'ONG

L'ONG prestataire doit :

- Être légalement établie au Burundi ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de gestion pacifique des conflits sur le terrain dans des projets sous financement d'un PTF au Burundi ;
- Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience spécifique dans la prévention et réponse VBG/EAS-HS ;

- Avoir réalisé 1 mission similaire dans un projet financé par la Banque Mondiale serait un atout ;
- Avoir une excellente expérience dans les domaines suivants : (i) Mobilisation communautaire et promotion du changement des comportements, (ii) Formation et promotion du changement des comportements, (iii) Aménagement des espaces d'accueil pour les femmes et les filles, (iv) Gestion des cas, soutien psychosocial et psychologique, (v) Référencement médical et mise en place des conventions de collaboration avec les structures sanitaires compétentes et (vi) Assistance juridique et judiciaire ;
- Avoir une expérience dans la collecte de données sur la prise en charge des survivant(e)s de VBG/EAS-HS à l'aide de l'outil kobo/odk collect
- Avoir un code de bonne conduite et une politique claire visant la prévention et la réponse à l'exploitation et de l'abus sexuel, et le harcèlement sexuel, y compris un plan régulier de formation du personnel conforme aux standards minimums du projet ;
- Avoir une expérience dans le renforcement des systèmes locaux de redevabilité, y compris la formation et sensibilisation sur la prévention de l'EAS-HS ;
- Disposer des ressources matérielles et humaines nécessaires pour l'accomplissement de la mission dont une équipe de projet constituée des personnes avec des qualifications et expériences suffisantes au regard de la mission ;
- Disposer des antennes d'interventions fonctionnelles couvrant tout le territoire burundais avec des kits de premiers secours pour les survivants(e)s ;
- Tenir une comptabilité et avoir réalisé les deux dernières années au moins un audit financier par un ou des cabinets d'audit reconnus et réputés ;

## V.2. Profil de l'équipe de l'ONG prestataire

### 1. Personnel clé :

#### ➤ Un Expert dans la prise en charge psychosocial des cas VBG,

- Avoir un Bac+3, en psychologie, en sciences sociales ou toute autre discipline similaire ;
- Avoir au moins 5 ans d'expertise professionnelle globale ;
- Avoir une expérience confirmée de 2 ans dans la prévention et la réponse aux VBG ;
- Avoir déjà réalisé une mission similaire dans le domaine de VBG au cours des cinq dernières années ;
- Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et des meilleures pratiques d'éthique de prise en charge psychologique des survivant(e)s de VBG/EAS/HS
- Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG/EAS/HS ;
- Avoir une bonne connaissance de la législation nationale en matière de VBG ;
- Avoir une connaissance de la Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (1<sup>ère</sup> ed. Septembre 2018 ; 2<sup>ème</sup> ed. Avril 2020 et 3<sup>ème</sup> éd. Octobre 2022) de la Banque Mondiale, serait hautement apprécié ;



- Avoir une expérience de la zone d'intervention du projet ;
  - Parler les langues locales des zones d'intervention du projet (Swahili et Kirundi) est un atout ;
  - Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et intranet, etc.).
- **Un personnel médical dans la prise en charge des cas de VBG/EAS/HS**
- Avoir un Bac+3, en médecine humaine, sciences infirmières ou toute autre discipline similaire ;
  - Disposer d'au moins 5 années d'expérience professionnelle globale ;
  - Avoir au moins 2 ans d'expérience dans la prise en charge clinique des survivantes de VBG et EAS ;
  - Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes des VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prise en charge psychosociale de lutte contre les VBG ;
  - Disposer d'une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
  - Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
  - Avoir une bonne connaissance de la législation nationale en matière de VBG ; et
  - Avoir une connaissance de La Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (1<sup>ère</sup> éd. Septembre 2018, 2<sup>ème</sup> éd. avril 2020 et 3<sup>ème</sup> éd. Octobre 2022) de la Banque Mondiale, serait hautement apprécié.
- **Expert juriste pour la prise en charge juridique et judiciaire des survivant(e)s**
- Avoir un Bac+3 en droit ou discipline similaire ;
  - Disposer d'au moins 5 années d'expérience professionnelle globale ;
  - Avoir une expérience de terrain avérée d'au moins 2 années dans les conseils juridiques et l'accompagnement des cas au tribunal ;
  - Avoir une connaissance des instruments juridiques nationaux et internationaux sur les questions de VBG ;
    - Avoir une aptitude à travailler dans une équipe multidisciplinaire ;
    - Avoir une connaissance de la Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre des projets sous financement des PTFs et le projet financé par la Banque Mondiale, serait hautement apprécié.
- **Expert en développement communautaire**
- Disposer d'au moins un diplôme de Bac+3 en sciences sociales, économique, ou toute autre discipline similaire ;
  - Disposer d'au moins 5 années d'expérience professionnelle globale ;
  - Avoir une expertise d'au moins 3 ans sur la conduite des campagnes de sensibilisation sur les VBG et/ou de mobilisation communautaire ;



- Avoir une connaissance sur la stratégie nationale de communication (sensibilisation, plaidoyer, mobilisation sociale, etc.) ;
- Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes des VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prise en charge psychosociale de lutte contre les VBG ;
- Avoir une bonne connaissance des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Avoir une bonne connaissance de la législation nationale en matière de VBG ;
- Avoir une connaissance de la Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (1<sup>ère</sup> éd. Septembre 2018, 2<sup>ème</sup> éd. Avril 2020 et 3<sup>ème</sup> éd. Octobre 2022) de la Banque Mondiale, serait hautement apprécié ;
- Parler les langues locales des zones d'intervention du projet (Swahili et Kirundi) est un atout.

➤ **Expert en gestion des risques sociaux**

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de minimum (BAC+4) en sciences naturelles, en développement social ou tout autre domaine apparenté ;
- Disposer d'une expérience professionnelle de 5 ans au moins dans le domaine d'intégration sociale et genre dans les projets financés par les PTF, dans le secteur public ou privé.
- Avoir réalisé au moins deux missions en matière d'évaluation des risques environnementaux et sociaux dans le cadre des projets sur financement des PTF ;
- Les missions similaires réalisées au Burundi constituent un avantage ;
- Parler les langues locales des zones d'intervention du projet (Swahili et Kirundi) est un atout.

### V.3. Personnel d'appui

Chaque antenne devra disposer de deux unités, agents d'appui de l'ONG parmi le personnel existant qui sont qualifiés tel qu'ils peuvent conduire le MGP élargi à l'EAS/HS, la prise en charge psychosociale des survivants, l'administration des premiers soins en cas de blessures subies par les survivants(e)s et le transfert des cas dans les centres spécialisés de prise en charge.

## VI. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission de l'ONG s'étendra sur toute la durée du Projet.

### VI. 1. MODE DE SELECTION

Le Cabinet/ONG sera recruté selon la méthode de **sélection fondée sur les qualifications du consultant (SQC)**, selon le règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement (FPI), édition de septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.





**ANNEXE 1: LISTE DES INDICATEURS DE SUIVI ET EVALUATION DES INTERVENTIONS VBG/HS/EAS.**

N°	Indicateurs	Source de verification
1	Nombre de femmes, d'organisations de femmes et de groupes de femmes consultés afin d'identifier les risques et ayant donné leur avis sur les mesures d'atténuation	Liste de présence
		Rapport des consultations communautaires réalisées
2	Nombre de prestataires de services évalués lors de la cartographie des parties prenantes	Liste de présence
		Rapport des consultations communautaires réalisées
3	Nombre de sessions de sensibilisation sur la prévention de VBG/EAS/HS réalisées	Rapport de l'activité
		Listes de présences
		Photos
4	Nombre de séance de formations sur les risques VBG/EAS/HS liés au projet et les mécanismes de réponse (y compris les processus d'orientation référencement)	Rapport de l'activité
		Listes de présences
		Photos
5	Nombre de travailleurs formés sur la gestion des plaintes en général et celles sur les VBG, EAS, HS en particulier et les codes de conduite et ayant signé le code de conduite	Rapport de l'activité
		Listes de présences
		Photos et
		Copies de code de conduite signés
6	Nombre des parties prenantes désagrégé par structure d'origine et par sexe formées sur les notions des VBG/EAS/HS, les risques liés à la mise en œuvre du projet et ayant signé le code de bonne conduite	Listes de présence
		Photos de l'activité
		Rapport de l'activité
7	Nombre des points focaux MGP formés sur la gestion de l'information VBG, le GBVIMS	Listes de présence
		Photos de l'activité
		Rapport de l'activité
8	Pourcentage des cas EAS/HS identifiés dans le contexte du projet et référés vers les structures de Prise en charge (PEC)	Dossiers codifiés des cas
		Rapports de supervision
8.1	Nombre des cas VBG/EAS/HS liés au projet ayant bénéficié de la PEC psychosociale	Dossiers codifiés des cas
		Rapports de supervision
8.2	Pourcentage des cas VBG/EAS/HS liés au projet ayant bénéficié de la PEC médicale	Dossiers codifiés des cas
		Rapports de supervision
8.3	Pourcentage des cas VBG/EAS/HS liés au projet ayant bénéficié de la PEC juridique et judiciaire.	Dossiers codifiés des cas
		Rapports de supervision
9	Liste des numéros téléphoniques des parties prenantes (ouvriers, ordre opérationnel, leaders communautaires,) qui reçoivent des messages sur les plaintes/VBG/EAS/HS	Listes des noms et contacts des concernés
10	Nombre des PV des séances d'enregistrement et de traitement des plaintes reçues via tous les canaux de communication acceptés par le MGP-VBG/EAS/HS	PV signés et classés
		Listes de présence des membres de la sous-commission
11		Dossiers des cas

	Pourcentage des plaintes normales et VBG/EAS/HS liées au projet enregistré, traitées et clôturées	PV de clôture des dossiers
12	Type et nombre de supports de sensibilisation/communication conçus en langue locale portant sur les plaintes normales et celles liées aux VBG/EAS/HS	Les imprimés,
		PV de livraison du fournisseur
13	Nombre de plaintes reçues à travers le numéro vert orientées/traitées y compris les plaintes VBG/EAS/HS	Rapports du gestionnaire de la ligne verte
		Fichier audio des appels
14	Nombre de Procès -verbaux des réunions de coordination organisées avec toutes les parties prenantes du projet	PV des réunions
		Listes de présence
		Photos
15	Nombre de plans de plaidoyer mis en place ;	Plan d'action validé et classé
16	Nombre d'activités de plaidoyer réalisées	Rapport d'activité
		Liste de présence
		Photo des participants
		Plan d'action validé
17	Nombre de séances/activités de sensibilisations organisées avec différentes parties prenantes soutenues par un compte rendu	Compte rendu et ou liste de présence avec photos
18	Nombre de points focaux VBG/EAS/HS mise en place dans l'entreprise (à tous les sites) et dans la mission de contrôle	PV de mise en place des points focaux
19	Nombre de personnes sensibilisées sur la gestion des plaintes, y compris les VBG/EAS/HS (désagréé par sexe)	Compte rendu et liste de présence des participants avec photos
20	Nombre de réunions de coordination tenue avec les responsables des base-vies et les parties prenantes du PRETE	Comptes rendus des réunions, listes de présence et photos au besoin

  
**Madame Béatrice NZEYIMANA**  
**Coordonnatrice du Projet**